

Ecole maternelle de St Ay
22, rue de la métairie
45130 St Ay
Tel : 02 38 60 04 97

Conseil d'école du 8 juin 2021

En raison des règles de sécurité sanitaires le nombre de participant au conseil d'école est réduit.

Représentant de la mairie : M. Foulon, adjoint aux affaires scolaires

Enseignants : Mme Montant, Mme Meunier et Mr Moreau.

Représentants des parents d'élèves : Mme Vitry et Mme Bellanger

Absents excusés : M. Cuillerier Maire de St Ay et M Bassez Inspecteur de l'Education Nationale

1. La rentrée 2021

1..1. les effectifs attendus à la rentrée et la fermeture de la septième classe

Au moment du conseil d'école nous attendons 156 élèves.

La septième classe a été fermée par la direction académique et M Bassez, Inspecteur de l'éducation nationale de notre circonscription, procédera à un recomptage le jour de la rentrée.

Ce recomptage vise à vérifier l'état des effectifs le jeudi 2 septembre, jour de la rentrée, pour éventuellement procéder à la réouverture d'une septième classe.

Il est a noter que cette fermeture se fait avec des effectifs quasi équivalent à ceux de l'année dernière. Nous avons 159 élèves à la rentrée 2020 et nous attendons 156 élèves au mois de septembre.

M Foulon lit alors la lettre qu'il a envoyée à M Ballé, Directeur Académique du Loiret pour déplorer fermeture de la septième classe.

Une copie de cette lettre est en annexe.

M Foulon rappelle légalement que l'ouverture d'une classe est un engagement financier important pour la commune. En effet une ouverture de classe impose l'achat de mobilier, des travaux pour la classe et l'embauche d'un personnel Atsem. Cela signifie qu'au global le cout d'une ouverture de classe est d'environ 30000 €.

1..2. les conséquences de la fermeture de la septième classe

La première conséquence de la fermeture de la septième classe est le départ de notre collègue Mme Dombard qui perd mécaniquement son poste.

Le mouvement des enseignants ayant lieu en juin, elle ne pourra pas réintégrer l'école en cas réouverture au mois de septembre.

Cette fermeture conjuguée au dispositif des classes de grande section à 24 induit une répartition des effectifs qui va conduire à des classes aux effectifs très chargés.

Nous aurons à la rentrée la répartition suivante :

- 2 classes de grande section avec 24 élèves chacune,
- Une classe de moyens-grands avec 9 grands et 15 moyens
- Une classe de moyenne section à 28,
- Une classe de petits-moyens avec 6 moyens et 21 petits
- Une classe de petite section à 29.

- La rentrée scolaire

La rentrée scolaire se fera le jeudi 2 septembre.

Le recomptage par M l'inspecteur oblige à recevoir tous les élèves le jour de la rentrée. Nous ne pourrons donc pas procéder à une rentrée échelonnée pour les élèves de petite section.

Si la direction académique décide de la réouverture d'une septième classe, nous devons procéder à une réorganisation de l'école, pour accueillir un nouvel enseignant et recomposer les classes.

Cela signifie que des enfants vont changer de classe et d'enseignants dès le lundi 6 septembre.

L'équipe enseignante anticiper la situation pour que s'il y a une réouverture tout soit prêt en termes de classe, pour informer les familles le plus rapidement possible.

M Moreau et l'ensemble de l'équipe enseignante regrettent que la rentrée s'annonce avec autant d'incertitudes et notamment pour les familles des enfants entrant en petite section

- L'équipe enseignante.

L'équipe enseignante titulaire sera donc modifiée à la rentrée. Mme Dombard quitte l'école suite à la fermeture de classe. Mme Régnier est toujours en congé maladie et nous ne savons pas si elle reprendra à la rentrée. Mme Paul qui assure le remplacement de Mme Régnier n'est pas assurée de reprendre ce remplacement à la rentrée.

Le nom de l'enseignant prenant la 7^{ème} classe en charge sera connu juste après la décision de réouverture.

2. la fermeture d'une classe suite à un cas positif à la covid

2..1. Le déroulement des évènements

Le lundi 31 mai vers 10h00 M Moreau est informé par une famille qu'une élève est positive à la Covid.

La classe est alors immédiatement isolée, M Moreau prévient alors les services de la commune et l'inspecteur de la circonscription. Il appelle ensuite l'ensemble des familles de la classe.

A 11h45 tous les élèves de la classe sont repartis et dans l'après-midi l'ensemble des familles dispose du justificatif de l'Education Nationale.

M Moreau a également contacté la cellule covid de la direction académique pour faire le point sur les contacts sur le temps scolaire.

Le tracing du temps périscolaire est assuré par la mairie.

M Foulon rappelle qu'à l'origine le premier foyer de covid se situe à la crèche des oursons. L'ensemble du personnel de la crèche a été testé positif et la structure fermée.

Un contact étant possible entre une intervenante de la crèche et des membres de l'équipe périscolaire, l'ensemble de l'équipe a été testé, tous les tests se sont révélés négatifs.

M Moreau précise que trois familles de l'école ont été touchées par le covid via la crèche des oursons. 2 enfants ont été testés négatifs et sont restés isolés le temps que leurs parents guérissent. Un seul enfant a été testé positif c'est ce cas qui a entraîné la fermeture de classe.

Une fois informés de la fermeture de classe, les services de la mairie et en particulier Mme Adeline Boizard ont recensé les enfants cas-contact sur les temps périscolaires et la cantine.

Les informations ont été transmises à l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a ensuite missionné la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) qui, elle, a demandé à ses centres d'appels de joindre les familles.

Il semblerait donc que les distorsions d'informations, sur les dates de retours des enfants en particulier, soient dues à des interprétations différentes des opérateurs des centres d'appel de la CPAM.

M Foulon précise bien que les services de la mairie ne sont pas responsables de ces dysfonctionnements et qu'au contraire les agents de la commune ont été très réactifs.

L'ARS ayant en effet félicité Mme Boizard pour sa gestion.

3. Les projets pour la fin de l'année scolaire

Les grandes sections feront des animations en bord de Loire avec Loiret Nature Environnement les mercredi 23 et 30 juin

Les classes de petits et moyens feront une journée nature le mardi 22 juin. Cette journée commencera par une randonnée vers les bords de Loire qui sera suivie d'un pique-nique et de jeux sur les bords de Loire.

Les enfants de grande section les rejoindront le midi pour un grand pique-nique.

M Moreau demande à M Foulon s'il est possible d'utiliser le bloc sanitaire du camping et de faucher le champ derrière le camping.

M Foulon indique que les services techniques répondront favorablement à cette demande.

4. la vie de l'école

4.1. la gestion des élèves en cas d'absence non remplacée de l'enseignant

4.1.1. selon le protocole actuel

Le protocole actuel ne permet pas le brassage des élèves entre classes. Cela signifie que quand il n'y a pas de remplaçant pour la classe les élèves doivent retourner chez eux. Le service l'éducation nationale fournisse alors un justificatif aux familles.

M Moreau remercie la mairie qui a permis que les enfants des personnels prioritaires puissent être accueillis à l'école par l'Atsem de la classe plutôt que dans une salle spécifique dans une école de l'agglomération orléanaise.

4.1.2. en temps normal

Les élèves qui ne peuvent pas repartir sont tous accueillis. Les élèves peuvent être répartis dans les autres classes du même niveau et un petit groupe d'élèves peut rester dans sa classe avec l'Atsem sous le contrôle direct de l'enseignant de la classe du même niveau.

La grande proximité entre les classes fait que cela est possible

5. Les questions concernant la mairie.

5.1. La présence d'une Atsem sur le temps périscolaire.

Depuis une réorganisation au début du mois d'avril du service des Atsems, aucune d'entre elle n'est présente sur le temps de récréation de 11h00 à 11h45.

Auparavant l'une d'entre elle était présente de 11h00 à 11h45 puis elle prenait son repas avec les élèves disposant d'un PAI.

Or cette Atsem est précieuse pour s'occuper des enfants sur le temps de récréation. Pour tous les bobos, mais surtout pour les soins à apporter aux enfants quand il y a besoin des changer et parfois de les doucher. Depuis la rentrée du 26 avril plusieurs enfants ont dû attendre le retour des Atsems à 11h45 pour être douché.

La rentrée et l'arrivée d'élèves de petite section qui découvrent l'école nous inquiète car sur le début d'année scolaire les accidents sont plus fréquent et les enfants plus fragile.

Les parents élus soutiennent cette demande l'équipe enseignante.

M Foulon répond que cette question de l'organisation du service des Atsems serait à nouveau étudiée pour la rentrée.

5.2. Les travaux au sein de l'école

5.2.1. La cour de l'école maternelle

Tout d'abord l'équipe enseignante remercie les services de la commune pour la belle marelle qui a été tracée dans notre cour.

5..2.2. le chemin des petits

Les parents élus aimeraient savoir quels travaux sont prévus pour les chemins des petits. M Foulon annonce qu'un chemin définitif sera construit durant l'été. Il permettra d'accéder aux classes de petits comme actuellement. Ce chemin permettra à terme l'entretien de l'extension de la cour de l'école maternelle qui peut être envisagée maintenant que la commune a acquis les terrains se situant derrière l'école.

5..3. la cabane des vélos

M Foulon indique qu'un devis est en cour pour une nouvelle cabane.

5..4. les insectes dans la cour.

Les parents élus demandent s'il y a des chenilles processionnaires dans notre cour.

M Moreau répond qu'il a posé la même question au directeur des services techniques il y a quelques années. Les arbres de notre cour ne faisant pas partie des essences infestées par les chenilles processionnaires il n'y a pas de risque pour notre cour.

M Moreau précise qu'il n'a effectivement jamais vu de nid de chenilles processionnaires dans la cour de l'école.

- **Les travaux pour les classes**

5..1. pose de panneau de liège pour les affichages

L'équipe enseignante souhaite que des panneaux de liège soient posés devant les classes pour pouvoir faire des affichages.

M Foulon précise qu'il sera possible de répondre favorablement à cette demande lorsque le recrutement d'un agent communal responsable des bâtiments sera effectué. M Foulon annonce que les entretiens sont en cours.

5..2. peinture des classes

Dans le cadre du rafraichissement des classes l'équipe enseignant demande s'il est possible de peindre une ou deux classe cet été.

M Foulon répond que là encore la peinture d'au moins une classe sera possible grâce au recrutement évoqué précédemment.

6. budget de l'école maternelle pour l'année 2021.

Mr Foulon présente le budget voté par le conseil municipal pour l'école maternelle. Il se détaille de la façon suivante :

- 6 500 € pour les fournitures scolaires,
- 1 000 € pour les transports,
- 3000 € pour la structure de motricité
- 1200 € pour la cabane des vélos,
- 500 € de subvention pour la coopérative scolaire.

7. Coopérative scolaire

Au 31 mai la coopérative scolaire dispose de 10 306,96 €.

Nous remercions la mairie pour la subvention de 500€ en faveur de notre coopérative.

8. Action de l'Api en faveur de l'école

Mme Vitry détaille les actions de L' API en faveur de l'école.

La vente de chocolats qui a rapporté 875€

La vente des sapins de Noël qui a rapporté 558 €

Les ventes de madeleines qui ont rapporté 821€

L'Api remettra le fruit de ses actions aux coopératives scolaires des deux écoles lors des premiers conseils d'école de l'année prochaine.

L'équipe enseignante remercie tous les membres de l'API pour leur engagement en faveurs des écoles de la commune

Séance levée à 18h45